

COMPTE RENDU CSA DU 20 MAI 2025

Gradignan, le 26/05/2025

Cher(es) collègues,

Le comité social d'administration s'est tenu le 20 mai 2025 avec comme ordre du jour la mise en place de l'hospitalisation de jour.

Comme cela devient une habitude, les documents préparatoires nécessaires à l'analyse des points à l'ordre du jour n'ont été transmis qu'en toute fin de journée la veille de la réunion, limitant de facto la possibilité d'un travail de fond et de débats constructifs.

La lecture des documents a par ailleurs révélé une rédaction précipitée, reflétant une préparation incomplète. Une version plus aboutie a été transmise le 23 mai.

I. Organisation retenue pour le NCP

1. Composition des équipes

- Mise en place de **5 équipes** composées chacune d'un **agent référent**.
- Fonctionnement en **amplitude de 12 heures**, sur la base de **3 jours consécutifs maximum**.
- Horaires prévus : **6h45 – 19h00**.
- Une **formation spécifique** est prévue pour le mois de juin.

Nous notons avec satisfaction la prise en compte de certaines de nos demandes, à savoir :

- **Reconduction des deux postes fixes** du bâtiment A, **sans modification des conditions actuelles**.
- **Affectation permanente de deux agents** dans la zone hébergement du NCP.

2. Cycle de travail

- Cycle théorique sur **14 jours** (alternance petite semaine / grande semaine).
- Une **nuit de travail avant chaque départ en congés** (soit 3 nuits par an).
- Trois périodes de congés fixées à **14, 21 et 14 jours**, + le **50^e jour supplémentaire**.
- Une **pause méridienne de 45 minutes non rémunérée**.

3. Responsabilités

- Le secteur sera placé **sous la responsabilité de l'officier ATF**.

4. Fonctionnement

- Dans un premier temps, le NCP accueillera **3 à 4 personnes détenues non hébergées**.
- Seul le **repas du midi** sera pris sur place.
- En cas d'incident, un **retour immédiat en détention classique** est prévu.



II. Réserves majeures sur le plan sécuritaire relevées par l'UFAP

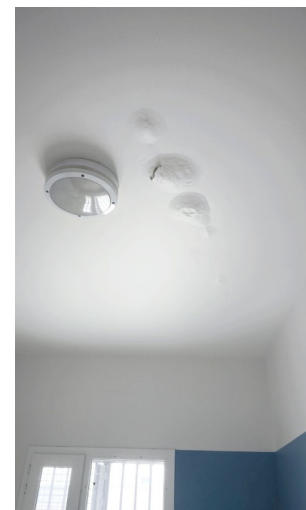
1. Cloisonnement et accès

- **Absence de séparation** entre la zone d'hébergement et la zone administrative.
- Nécessité urgente d'**installer une grille** afin de **fermer l'accès aux zones sensibles** (ascenseur, escalier personnel).
- Cette installation devrait être financée sur le **budget de fonctionnement du centre**.



2. Sécurité en zone de promenade

- **Aucune mesure de contrôle** actuellement en place : absence de **caméras, d'oculus, d'interphonie**.
- Ces dispositifs doivent être **mis en service avant tout hébergement effectif**.
- À ce jour, **aucune date ni financement confirmés** pour ces travaux.



3. Défauts de construction

- **Infiltrations constatées** entraînant des **déformations des plafonds** dans certaines cellules.
- **Mauvais scellement des bordures en béton** de la cour de promenade.
- **Mobilier en béton non scellé**.



4. Moyens d'intervention

- Le bâtiment est **particulièrement isolé**.
- **Aucun équipement adapté** en cas d'incendie ou de nécessité d'intervention rapide.

5. Manque d'infrastructure

- **Aucun bureau dédié** pour l'agent en charge de l'hébergement, **faute de locaux disponibles**.
- Cette lacune pose question sur les besoins de la **phase 2 du projet**.

Malgré un environnement sécuritaire non maîtrisé et des carences structurelles avérées, la direction du centre pénitentiaire de Bordeaux-Gradignan confirme l'ouverture de cette structure **pour début juin 2025**.

L'UFAP UNSa Justice Bordeaux-Gradignan déplore une ouverture précipitée, sans création de postes supplémentaires, entraînant une baisse de l'effectif de détention de trois agents.

Un nouveau CSA relatif à cette ouverture est annoncé pour début juin.



L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux Gradignan